BOITE A OUTILS
ECO-PRET A TAUX ZERO



L' « Eco-prêt à taux zéro » est un engagement du Grenelle Environnement. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements, et ainsi de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Cette boite à outils éco-prêt à taux zéro a été spécialement conçue pour vous, artisans du bâtiment. Elle regroupe huit outils pratiques qui faciliteront la réalisation, avec votre client, d'un projet de travaux financé par un éco-prêt à taux zéro.

N'hésitez pas à la consulter et à l'utiliser dès que vous en ressentirez le besoin.

SOMMAIRE

(Cliquer sur l'outil pour y accéder directement)

Le dépliant client

Vous pourrez, dès votre premier contact client, lui remettre ce petit dépliant qui lui explique, de manière simple et pratique, l'éco-prêt à taux zéro, les démarches à entreprendre et les points d'information existants.

Impressions possibles :

Standard :	format A4, noir et blanc
Conseillée :	format A4, recto-verso, couleur, pliage 3 volet

Comment faire ?

1 D'abord, se procurer les formulaires :

- en les téléchargeant sur les sites **www.capeb.fr** ou **www.ademe.fr**
- ou en les retirant aux **guichets des banques**

2 Ensuite, s'adresser au bon interlocuteur :

- **l'Agence Départementale d'Information sur le Logement** (ADIL) pour des informations juridiques sur l'éco-prêt
- **l'Espace Info Energie de l'ADEME** pour des informations sur les économies d'énergie et les travaux à envisager
- **les artisans** pour construire votre projet de travaux (bouquet d'actions ou atteinte d'une performance minimale)
- **la banque** pour des informations financières sur l'éco-prêt

3 Enfin, constituer son dossier de demande d'éco-prêt (formulaire-type + devis des artisans)

Pour faire une demande d'éco-prêt, vous remplissez le **cadre A** du formulaire-type « Devis ».

Les artisans que vous avez retenus remplissent le **cadre B** relatif aux travaux et joignent leurs devis (en cas de bouquets de travaux, les devis doivent mentionner précisément les actions de travaux et distinguer les travaux induits).

Vous déposez ensuite le dossier à votre banque et si le dossier est accepté, les travaux peuvent commencer.

4 Une fois le prêt accordé, vous disposez de deux ans pour faire les travaux.

A l'achèvement des travaux, vous remplissez le cadre A du formulaire-type « Factures ».

Les artisans remplissent le cadre B relatif aux travaux et joignent leurs factures (en cas de bouquets de travaux, les factures doivent mentionner précisément les actions de travaux et distinguer les travaux induits).

Informations pratiques

Où se renseigner pour plus d'informations :

- Des guides pratiques sont téléchargeables :

  - Sur le site de l'ADEME : **www.ademe.fr**
  - Sur le site de la CAPEB : **www.capeb.fr**

- Les Questions/Réponses sur l'éco-prêt

  http://www.logement.equipement.gouv.fr/

- Les Espaces Infos Energies de l'ADEME les plus proches de chez vous :

  N°Azur 0 810 060 050

  PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

- L'ADIL de votre département : **www.anil.org**

Ce dépliant est purement informatif. Il ne peut se substituer en aucun cas aux textes de référence (législatifs, réglementaires ou normatifs) qu'il conviendra de consulter. Il n'a aucune valeur légale ni contractuelle.

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment
2, rue Béranger – 75140 Paris cedex 03
Tél. 01 53 60 50 00 – Fax 01 45 82 49 10
capeb@capeb.fr / www.capeb.fr

Juin 2010

Eco-prêt à taux zéro



Mode d'emploi

CAPEB L'Artisanat du Bâtiment

L'Eco-prêt à taux zéro mis en place par le Grenelle de l'environnement vous permet de financer des travaux d'amélioration de la performance énergétique de votre logement en empruntant aux banques à **0 % d'intérêts.**

Il s'agit d'un dispositif **financièrement très intéressant** vous permettant d'engager des travaux **cohérents et efficaces** sur votre logement.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique qui occupe son logement ou loue un logement à titre de résidence principale.

Les travaux peuvent aussi concerner **les parties communes d'une copropriété.**

Il n'y a **aucune condition de ressources** pour l'emprunteur.

Le logement doit impérativement avoir été achevé **avant le 1er janvier 1990.**

Il ne peut être accordé qu'**un seul éco-prêt par logement.**

Important !

La banque demeure libre, au regard de votre solvabilité, d'accorder ou de refuser l'éco-prêt.

Pour quels travaux ?

L'Eco-prêt finance deux cas de travaux :

Cas n°1 : Le bouquet de travaux

Vous devez combiner au moins deux des actions de travaux suivantes :

- isolation thermique performante **des toitures**
- isolation thermique performante **des murs donnant sur l'extérieur**
- isolation thermique performante **des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur**
- **systèmes de chauffage,** le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire
- **équipements de chauffage** utilisant une source d'énergie renouvelable
- **équipements de production d'eau chaude sanitaire** utilisant une source d'énergie renouvelable

Cas n°2 : L'atteinte d'une performance énergétique globale minimale

Ce cas n'est possible que pour les logements construits entre le 1er janvier 1948 et le 1er janvier 1990.
Vous devez impérativement faire réaliser une étude thermique par un bureau d'études qui permet de définir les travaux les plus utiles et de calculer la consommation conventionnelle visée après travaux permettant de limiter la consommation d'énergie.

Exigences après travaux	
Si consommation du logement avant travaux	Consommation après travaux
≥ 180 kWh/m²/an	≤ 150 kWh/m²/an
< 180 kWh/m²/an	≤ 80 kWh/m²/an

Eléments financiers

L'Eco-prêt à taux zéro finance les dépenses « toutes taxes comprises » suivantes :

- fourniture et pose des équipements, produits et ouvrages
- coût de la dépose et mise en décharge
- frais de maîtrise d'œuvre et des études
- frais d'assurance du client
- coût des travaux induits*

* On entend par travaux induits « le coût des travaux induits, indissociablement liés aux travaux d'économies d'énergie ». Ce sont les travaux strictement indispensables consécutifs aux travaux éligibles.

L'Eco-prêt est plafonné à :

- 20 000 € pour un bouquet de deux actions
- 30 000 € pour un bouquet de trois actions
- 30 000 € pour une rénovation énergétique globale

L'Eco-prêt est remboursé :

- à mensualités constantes
- sur une durée de base de dix ans

Les bouquets de travaux de l'éco-prêt

Un tableau synthétique qui vous permet d'avoir en un coup d'œil toutes les actions de travaux éligibles à l'éco-prêt ainsi que les niveaux de performance exigés. Il peut aussi être très utile à votre client pour construire son bouquet.

Impressions possibles :	
Standard :	format A4, noir et blanc
Conseillée :	format A3, recto, couleur

Eco-prêt à taux zéro : tableau synthétique « bouquet de travaux »

Nature des travaux	Performance requise	Evaluation des performances	Travaux induits
TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE			
Isolation posée en plancher de combles perdus	R ≥ 5(m².K)/W	La résistance thermique de l'isolant est déterminée à partir de la résistance thermique déclarée dans le cadre du marquage CE ou certifiée (ACERMI ou équivalent) en minorant cette dernière de : - 0 % si l'isolant est continu (ni interrompu, ni comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des dispositifs de fixation) - 15 % si l'isolant est pénétré par des dispositifs ponctuels de fixation, - 20 % si l'isolant est interrompu, ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires non métalliques, - 50 % si l'isolant est interrompu ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires métalliques. Les minorations de la résistance thermique, liées à la dégradation de celle-ci, sont cumulables. Si la paroi est isolée par empilement de différentes couches d'isolant, la résistance totale s'obtient par addition des résistances correspondantes, après minoration éventuelle.	Les éventuelles modifications ponctuelles de l'installation électrique, des réseaux intérieurs, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation, les travaux liés au maintien de l'étanchéité de la toiture et de reprise d'étanchéité des points singuliers défaillants de la toiture, l'équilibrage des réseaux de chauffage et l'installation éventuelle de système de régulation du chauffage et d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.
Isolation en rampants de combles aménagés	R ≥ 4(m².K)/W		
Isolation en toiture-terrasse	R ≥ 3(m².K)/W		
TRAVAUX D'ISOLATION DES MURS DONNANT SUR L'EXTERIEUR			
Isolation des murs donnant sur l'extérieur	R ≥ 2,8(m².K)/W		Les éventuelles modifications de l'installation électrique, des réseaux intérieurs, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation par l'intérieur, les travaux de ravalement de façade consécutifs aux travaux d'isolation par l'extérieur, l'équilibrage des réseaux de chauffage et l'installation éventuelle de systèmes de régulation du chauffage et d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.
TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE PERFORMANTS DES PAROIS VITREES ET PORTES DONNANT SUR L'EXTERIEUR			
Remplacement de fenêtres	Uw ≤ 1,8 W/(m².K)	Le coefficient Uw est déterminé à partir de la norme NF EN ISO 10077 parties 1 et 2. Les valeurs Uw déclarées dans le cadre du marquage CE ou certifiées (ACOTHERM ou équivalent) peuvent être utilisées. Le coefficient Ujn est déterminé à partir de l'expression suivante : Ujn = (Uw+Usw)/2 où Usw est le coefficient de transmission thermique de la fenêtre munie de sa fermeture, calculé selon la norme NF EN ISO 10077-1	La fourniture, la pose et la motorisation éventuelles des fermetures, les éventuelles modifications de la plâtrerie et des peintures consécutives à ces travaux et l'installation éventuelle d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.
Remplacement de fenêtres par des fenêtres munies de fermetures	Ujn ≤ 1,8 W/(m².K)		
Pose de double-fenêtres (pose sur baie existante d'une seconde fenêtre) si elle est associée à une fermeture	Uw ou Ujn ≤ 2 W/(m².K)		
Remplacement de porte donnant sur l'extérieur/(en accompagnement d'une isolation des parois vitrées)	Uw ≤ 1,8 W/(m².K)		
Réalisation d'un sas (pose devant la porte existante d'une seconde porte) si elle est associée à une fermeture / (en accompagnement d'une isolation des parois vitrées)	Uw ou Ujn ≤ 2 W/(m².K)		
SYSTEMES DE CHAUFFAGE, LE CAS ECHEANT ASSOCIES A DES SYSTEMES DE VENTILATION ECONOMIQUES ET PERFORMANTS, OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE PERFORMANTS			
Chaudière à combustible fossile à condensation e accompagnée d'un programmateur de chauffage			Les éventuels travaux d'adaptation des émetteurs de chaleur à eau chaude et des réseaux de distribution, l'isolation et l'équilibrage des réseaux de chauffage, les éventuels travaux d'adaptation des systèmes d'évacuation des produits de la combustion, les éventuels travaux de forage et de terrassement, en cas d'installation d'un système de chauffage utilisant la géothermie, les éventuelles modifications ponctuelles de l'installation électrique et l'installation éventuelle d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.
Chaudière à combustible fossile basse température accompagnée d'un programmateur de chauffage		Uniquement dans les logements situés en bâtiment collectif d'habitation justifiant d'une inadéquation entre le système d'évacuation des produits de combustion et la pose de chaudière à condensation	
Pompe à chaleur, pour le chauffage exclusivement, accompagnée d'un dispositif de programmation de chauffage	COP ≥ 3.3	Le COP des pompes à chaleur à prendre en compte est évalué dans les conditions suivantes : - Pour les pompes à chaleur géothermiques à capteur fluide frigorigène de type sol-sol ou sol-eau, pour une température d'évaporation de -5°C et une température de condensation de 35°C ; - Pour les pompes à chaleur géothermiques de type eau glycolée/eau, pour des températures d'entrée et de sortie d'eau glycolée de 0°C et -3°C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30°C et 35°C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF-EN 14511-2 ; - Pour les pompes à chaleur géothermiques de type eau/eau, pour des températures d'entrée et de sortie de 10°C et 7°C d'eau à l'évaporateur, et de 30°C et 35°C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF-EN 14511-2 ; - Pour les pompes à chaleur air/eau, pour une température d'entrée d'air de 7° C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30° C et 35° C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF-EN 14511-2 ; - Pour les pompes à chaleur air/air, pour une température d'entrée d'air de 7° C à l'évaporateur et de 20° C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF-EN 14511-2.	
Pompe à chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, accompagnée d'un dispositif de programmation de chauffage			
		Précision technique : conditions d'installation spécifiques aux pompes à chaleur air/air Les pompes à chaleur de type air/air doivent être installées dans les conditions suivantes : - l'appareil, centralisé sur une ou plusieurs unités extérieures, assure le chauffage des pièces composant le logement telles que mentionnées à l'article R. 111-10 du code de la construction et de l'habitation, dès lors que leur superficie est au moins égale à 8 m². Les pièces de service, telles que celles affectées à l'usage exclusif de cuisines, de toilettes ou de salles de bains, ne sont pas prises en compte ; - chaque pièce équipée doit disposer de son propre organe de régulation automatique, quel que soit le principe de diffusion retenu ; - le fonctionnement normal de l'équipement est garanti par le fabricant à une température extérieure de -15°C ; - la puissance calorifique thermodynamique restituée de l'unité extérieure est supérieure ou égale à 5 kW à une température extérieure de 7°C. En cas d'installation simultanée de plusieurs unités extérieures, cette condition doit être remplie par au moins l'une d'entre elles.	
EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE UTILISANT UNE SOURCE D'ENERGIE RENOUVELABLE			
Chaudière bois accompagnée d'un dispositif de programmation de chauffage	Classe 3	Classe 3 au sens de la norme NF EN 303-5.	Les éventuels travaux d'adaptation des émetteurs de chaleur à eau chaude et des réseaux de distribution, les éventuels travaux d'adaptation des systèmes d'évacuation des produits de la combustion.
Un ou plusieurs poêles à bois, foyers fermés ou inserts de cheminées intérieurs	Rendement énergétique ≥ 70 %	Les rendements énergétiques des poêle à bois, foyers fermés ou inserts de cheminée intérieurs sont évalués selon les normes NF EN 13240, NF D 35376, NF EN 14785 ou EN 15250.	
EQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE UTILISANT UNE SOURCE D'ENERGIE RENOUVELABLE			
Système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs	Capteurs solaires : certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalent		Les éventuelles modifications de la couverture du bâtiment, de l'installation électrique et de la plomberie consécutives aux travaux.

Les formulaires-types de l'éco-prêt

Ces six formulaires officiels sont indispensables à votre client pour faire une demande d'éco-prêt (formulaire « Devis »), puis pour attester que les travaux ont bien été réalisés (formulaire « Facture »).

Vous pouvez les imprimer et les remettre à votre client, si vous le souhaitez.

- Formulaire-type « Bouquet de travaux » - Devis
- Formulaire-type « Bouquet de travaux » - Facture
- Formulaire-type « Performance globale minimale» - Devis
- Formulaire-type « performance globale minimale» - Facture
- Formulaire-type « Assainissement non collectif » - Devis
- Formulaire-type « Assainissement non collectif » - Facture

Impressions possibles :

Standard : format A4, noir et blanc

Conseillée : format A4, recto-verso, couleur



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO
RÉALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX
« FORMULAIRE TYPE - DEVIS »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux **À remplir par le demandeur**

Logement

- **Adresse de réalisation des travaux**
  N° d'appartement ________
  N°_________ Voie____
  Code postal________ Ville____
- **Année d'achèvement du logement** __________
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux**
  ❒ maison individuelle ❒ appartement
- **Occupation du logement**
  ❒ par le propriétaire ❒ mis à disposition gratuitement ❒ en location ❒ vacant
- **Catégorie du propriétaire**
  ❒ particulier ❒ société civile

Caractéristiques des travaux

- **Travaux réalisés pour le compte**
  ❒ du demandeur ❒ de la copropriété ❒ du demandeur et de la copropriété
- **Type de travaux** ❒ **Bouquet de 2 actions** ❒ **Bouquet de 3 actions ou plus**
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC **...=** _______________
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance…) en € TTC ....= _______________
- Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC.......................................= _______________
- **Montant total en € TTC** **...=** _______________
- **Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir** ❒ de l'ANAH, ❒ d'une collectivité, ❒ autre= _________

Demande accompagnée

❒ de ___ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
❒ de ___ devis pour les frais ;
❒ de ___ devis pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
❒ de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
❒ de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom :______________________________
- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom :______________________________

Associé(e)(s), représentant la société civile :____

❒ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage (nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma (notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
❒ m'engage (nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de deux ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose (nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
❒ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me (nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de ______________€ et demande(ons) à bénéficier d'un montant de ______________€ ;
❒ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me (nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois, qui peut être étendue dans la limite de 180 mois sur acceptation de l'établissement de crédit, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _______ mois.

Fait à_________________ le ___________

Signature(s)

CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt
Formulaire type - Devis

À faire remplir aux professionnels par le demandeur

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant

Je soussigné(e) :
certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Fait à le Signature Tampon

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

❒ Isolation thermique performante des toitures

❒ Isolation de combles perdus	$R_{additionnelle}$ =........... (m².K)/W	≥ 5
❒ Isolation de combles aménagés	$R_{additionnelle}$ =........... (m².K)/W	≥ 4
❒ Isolation de toiture terrasse	$R_{additionnelle}$ =........... (m².K)/W	≥ 3

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

❒ Pose d'une chaudière à condensation et d'un programmateur de chauffage		
❒ Ou bien pose d'une chaudière basse température et d'un programmateur de chauffage (uniquement dans les cas prévus par l'arrêté)		
❒ Ou bien pose d'une pompe à chaleur et d'un programmateur de chauffage	COP =...........	≥ 3,3

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Isolation thermique performante des murs donnant sur l'extérieur

❒ Isolation des murs	$R_{additionnelle}$ =........... (m².K)/W	≥ 2,8

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

❒ Pose d'une chaudière bois	Classe =...........	≥ 3
❒ Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés ou inserts	Rendement =........	≥ 70%

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Isolation thermique performante des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur

❒ Pose de fenêtres	Uw =.............. W/(m².K)	≤ 1,8
❒ Pose de fenêtres + volets	Ujn =.............. W/(m².K)	≤ 1,8
❒ Pose d'une seconde fenêtre devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw =.............. W/(m².K)	≤ 2

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Équipements de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable

❒ Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBât ou Solar Keymark ou équivalent

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon



Travaux d'amélioration de la performance énergétique éligibles à l'éco-prêt à taux zéro
Réalisation d'un bouquet de travaux
« Formulaire type - Factures »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux — **À remplir par le bénéficiaire**

Logement

- **Adresse de réalisation des travaux**
  N° d'appartement ________
  N°_________ Voie____
  Code postal________ Ville____
- **Année d'achèvement du logement** __________
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux**
  ❒ maison individuelle ❒ appartement
- **Occupation du logement**
  ❒ par le propriétaire ❒ mis à disposition gratuitement ❒ en location ❒ vacant
- **Catégorie du propriétaire**
  ❒ particulier ❒ société civile

Caractéristiques des travaux

- **Travaux réalisés pour le compte**
  ❒ du bénéficiaire ❒ de la copropriété ❒ du bénéficiaire et de la copropriété
- **Type de travaux** ❒ **Bouquet de 2 actions** ❒ **Bouquet de 3 actions ou plus**
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC …= ______________
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance…) en € TTC ....= ______________
- Montant total des travaux induits directement liés en € TTC ....= ______________
- **Montant total en € TTC** ....= ______________
- **Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir** ❒ de l'ANAH, ❒ d'une collectivité, ❒ autre= __________

Demande accompagnée

❒ de ___ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
❒ de ___ factures pour les frais ;
❒ de ___ factures pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
❒ de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
❒ de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom :______________________________
- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom :______________________________

Associé(e)(s), représentant la société civile :____

❒ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage (nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma (notre) connaissance, le logement n'a bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
❒ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me (nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de ______________€ et avoir bénéficié d'un montant de ______________€ ;
❒ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais (nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais (nous avions) droit ;
❒ reconnais(sons) avoir bénéficié à ma (notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _______ mois.

Fait à__________________ le ________

Signature(s)

Date de remise______________

(cachet de l'établissement)

CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt
Formulaire type - Factures

À faire remplir aux professionnels par le bénéficiaire

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant

Je soussigné(e) :
certifie sur l'honneur que les travaux réalisés respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Fait à le Signature Tampon

À remplir par les entreprises ayant réalisé les travaux et le cas échéant, par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

❒ Isolation thermique performante des toitures

❒ Isolation de combles perdus	$R_{additionnelle}$ =........... (m².K)/W	≥ 5
❒ Isolation de combles aménagés	$R_{additionnelle}$ =........... (m².K)/W	≥ 4
❒ Isolation de toiture terrasse	$R_{additionnelle}$ =........... (m².K)/W	≥ 3

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

❒ Pose d'une chaudière à condensation et d'un programmateur de chauffage		
❒ Ou bien pose d'une chaudière basse température et d'un programmateur de chauffage (uniquement dans les cas prévus par l'arrêté)		
❒ Ou bien pose d'une pompe à chaleur et d'un programmateur de chauffage	COP =...........	≥ 3,3

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Isolation thermique performante des murs donnant sur l'extérieur

❒ Isolation des murs	$R_{additionnelle}$ =........... (m².K)/W	≥ 2,8

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

❒ Pose d'une chaudière bois	Classe =...........	≥ 3
❒ Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés ou inserts	Rendement =........	≥ 70%

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Isolation thermique performante des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur

❒ Pose de fenêtres	Uw =.............. W/(m².K)	≤ 1,8
❒ Pose de fenêtres + volets	Ujn =.............. W/(m².K)	≤ 1,8
❒ Pose d'une seconde fenêtre devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw =.............. W/(m².K)	≤ 2

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❒ Équipements de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable

❒ Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBât ou Solar Keymark ou équivalent

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon



Travaux d'amélioration de la performance énergétique éligibles à l'éco-prêt à taux zéro
Atteinte d'une performance énergétique globale minimale
« Formulaire type - Devis »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux — **À remplir par le demandeur**

Logement

- **Adresse de réalisation des travaux**
  N° d'appartement ________
  N°_________ Voie____
  Code postal________ Ville____
- **Année d'achèvement du logement** __________
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux**
  ❒ maison individuelle ❒ appartement
- **Occupation du logement**
  ❒ par le propriétaire ❒ mis à disposition gratuitement ❒ en location ❒ vacant
- **Catégorie du propriétaire**
  ❒ particulier ❒ société civile

Caractéristiques des travaux

- **Travaux réalisés pour le compte**
  ❒ du demandeur ❒ de la copropriété ❒ du demandeur et de la copropriété
- **Type de travaux** ❒ **Performance globale**
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC ...= ________________
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance…) en € TTC ....= ________________
- Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC.......................................= ________________
- **Montant total en € TTC** ....= ________________
- **Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir** ❒ de l'ANAH, ❒ d'une collectivité, ❒ autre= __________

Demande accompagnée

❒ d'une synthèse d'étude thermique ;
❒ de ___ devis pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;
❒ de ___ devis pour les frais ;
❒ de ___ devis pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;
❒ de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;
❒ de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom :______________________________
- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom :______________________________

Associé(e)(s), représentant la société civile :____

❒ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage (nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la date de la déclaration de réalisation des travaux ; ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma (notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
❒ m'engage (nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de deux ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose (nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
❒ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me (nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de ______________€ et demande(ons) à bénéficier d'un montant de ______________€ ;
❒ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me (nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois, qui peut être étendue dans la limite de 180 mois sur acceptation de l'établissement de crédit, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _______ mois.

Fait à_________________ le ___________

Signature(s)

CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt
Formulaire type - Devis

À faire remplir aux professionnels par le demandeur

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant

Je soussigné(e) :
certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Fait à le Signature Tampon

À remplir par le bureau d'étude thermique réalisant le calcul

Zone climatique du bâtiment	❒H1A ❒H1B ❒H1C ❒H2A ❒H2B ❒H2C ❒H2D ❒H3	Valeur du coefficient a = ...	
Altitude du bâtiment	❒≤400 m ❒400 m< ≤800 m ❒>800 m	Valeur du coefficient b = ...	
Consommation conventionnelle du bâtiment avant les travaux en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex		$C_{initial}$ = ... kWh/(m².an) d'énergie primaire	
Consommation conventionnelle du bâtiment rénové en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex	**C =** .... kWh/(m².an) d'énergie primaire	**≤ 80 (a+b) = ...**	**Si $C_{initial}$ < 180 (a+b) = ...**
		≤ 150 (a+b) = ...	**Si $C_{initial}$ ≥ 180 (a+b) = ...**

Je soussigné(e) :
certifie sur l'honneur exactes les valeurs de consommation conventionnelle d'énergie indiquées ci-dessus, et qu'elles respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Fait à le Signature Tampon

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant, par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les travaux visés par la présente attestation respectent les prescriptions de l'étude thermique pour atteindre la performance indiquée.

Nature des travaux

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

Nature des travaux

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

Nature des travaux

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

Nature des travaux

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO
ATTEINTE D'UNE PERFORMANCE GLOBALE MINIMALE
« FORMULAIRE TYPE - FACTURES »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux — **À remplir par le bénéficiaire**

Logement

- **Adresse de réalisation des travaux**
  N° d'appartement ________
  N°_________ Voie____
  Code postal________ Ville____
- **Année d'achèvement du logement** __________
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux**
  ❒ maison individuelle ❒ appartement
- **Occupation du logement**
  ❒ par le propriétaire ❒ mis à disposition gratuitement ❒ en location ❒ vacant
- **Catégorie du propriétaire**
  ❒ particulier ❒ société civile

Caractéristiques des travaux

- **Travaux réalisés pour le compte**
  ❒ du bénéficiaire ❒ de la copropriété ❒ du bénéficiaire et de la copropriété
- **Type de travaux** ❒ **Performance globale**
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC ...= ________________
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance…) en € TTC ....= ________________
- Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC.......................................= ________________
- **Montant total en € TTC** ....= ________________
- **Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir** ❒ de l'ANAH, ❒ d'une collectivité, ❒ autre= _________

Demande accompagnée

❒ d'une synthèse d'étude thermique ;

❒ de ___ factures pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ;

❒ de ___ factures pour les frais ;

❒ de ___ factures pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux d'amélioration énergétique ;

❒ de ___ documents attestant de la part des travaux de la copropriété revenant au logement ;

❒ de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom :______________________________
- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom :______________________________

Associé(e)(s), représentant la société civile :____

❒ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage (nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma (notre) connaissance, le logement n'a bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
❒ certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
❒ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me (nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de _______________€ et avoir bénéficié d'un montant de _______________€ ;
❒ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais (nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais (nous avions) droit ;
❒ reconnais(sons) avoir bénéficié à ma (notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _______ mois.

Fait à__________________ le ___________

Signature(s)

Date de remise______________

(cachet de l'établissement)

CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt
Formulaire type - Factures

À faire remplir aux professionnels par le bénéficiaire

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant

Je soussigné(e) :
certifie sur l'honneur que les travaux réalisés respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Fait à le Signature Tampon

À remplir par les entreprises ayant réalisé les travaux et le cas échéant, par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement.

Nature des travaux	**Nature des travaux**
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : *Numéro de devis (facultatif) :* Fait à le Signature Tampon	**Coût total revenant au logement en € TTC =** Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : *Numéro de devis (facultatif) :* Fait à le Signature Tampon
Nature des travaux	**Nature des travaux**
Coût total revenant au logement en € TTC = Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : *Numéro de devis (facultatif) :* Fait à le Signature Tampon	**Coût total revenant au logement en € TTC =** Nom du signataire : Nom de l'entreprise : N° RM, RCS ou SIREN : Mention de l'assurance : *Numéro de devis (facultatif) :* Fait à le Signature Tampon

À remplir par le bureau d'étude thermique ayant réalisé le calcul

Zone climatique du bâtiment	❒H1A ❒H1B ❒H1C ❒H2A ❒H2B ❒H2C ❒H2D ❒H3	Valeur du coefficient a = ...	
Altitude du bâtiment	❒≤400 m ❒400 m< ≤800 m ❒>800 m	Valeur du coefficient b = ...	
Consommation conventionnelle du bâtiment avant les travaux en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex		$C_{initial}$ = ... kWh/(m².an) d'énergie primaire	
Consommation conventionnelle du bâtiment rénové en énergie primaire, calculée avec la méthode TH-C-E ex	C = ... kWh/(m².an) d'énergie primaire	**≤ 80 (a+b) = ...**	**Si $C_{initial}$ < 180 (a+b) = ...**
		≤ 150 (a+b) = ...	**Si $C_{initial}$ ≥ 180 (a+b) = ...**

Je soussigné(e) :
certifie sur l'honneur exactes les valeurs de consommation conventionnelle d'énergie indiquées ci-dessus, et que les travaux énumérés ci-dessus ont permis d'atteindre la performance indiquée qui respecte les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Fait à le Signature Tampon



TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO
« FORMULAIRE TYPE - DEVIS »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux **À remplir par le demandeur**

Logement

- **Adresse de réalisation des travaux**
  N°_________ Voie____
  Code postal________ Ville____
- **Année d'achèvement du logement** __________
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux**
  ❐ maison individuelle
- **Occupation du logement**
  ❐ par le propriétaire ❐ mis à disposition gratuitement ❐ en location ❐ vacant
- **Catégorie du propriétaire**
  ❐ particulier ❐ société civile

Caractéristiques des travaux

- **Travaux réalisés pour le compte**
  ❐ du demandeur
- **Type de travaux ❐ Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie**
- Montant total des travaux de réhabilitation en € TTC ....= _______________
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance…) en € TTC ....= _______________
- Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC.......................................= _______________
- **Montant total en € TTC** ....= _______________
- **Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir** ❐ de l'ANAH, ❐ d'une collectivité, ❐ autre= __________

Demande accompagnée

❐ de ___ devis pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ;

❐ de ___ devis pour les frais ;

❐ de ___ devis pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ;

❐ de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

❐ de l'attestation de contrôle du Service Public d'Assainissement Non Collectif établissant la nécessité de travaux de réhabilitation.

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom : ___________________________
- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom : ___________________________

Associé(e)(s), représentant la société civile : ____

❐ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage (nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la déclaration de réalisation des travaux ;
❐ précise(ons) que les travaux seront réalisés conformément au présent devis et aux prescriptions techniques définies en application de l'article R.2224-17 du Code général des collectivités territoriales ;
❐ certifie(ons) sur l'honneur ne pas avoir fait d'autre demande d'éco-prêt à taux zéro pour ce logement ;
❐ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma (notre) connaissance, le logement n'a pas déjà bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro ;
❐ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
❐ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
❐ m'engage (nous engageons) à effectivement réaliser les travaux du présent formulaire dans un délai de deux ans à compter de l'émission de l'offre de prêt, et reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des conséquences auxquelles je m'expose (nous nous exposons) en cas de non réalisation de ceux-ci ;
❐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me (nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'un montant de ______________€ et demande(ons) à bénéficier d'un montant de ______________€ ;
❐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me (nous) donnent le droit de demander un éco-prêt d'une durée comprise entre 36 et 120 mois, qui peut être étendue dans la limite de 180 mois sur acceptation de l'établissement de crédit, et demande(ons) à bénéficier d'une durée de _______ mois.

Fait à_________________ le ___________

Signature

CADRE B - Eligibilité des travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissements non collectif ne consommant pas d'énergie
Formulaire type - Devis

À faire remplir aux professionnels et services par le demandeur

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant

Je soussigné(e) :
certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Fait à le Signature Tampon

À remplir par le service public d'assainissement non collectif ou délégataire lors du contrôle du projet du dispositif d'assainissement

Je soussigné(e) :
technicien SPANC de la Collectivité ou par délégation de la société :
certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les prescriptions techniques définies en application de l'article R.2224-17 du Code général des collectivités territoriales, et que le dispositif ne consomme pas d'énergie.
Fait à le Signature Tampon

À remplir par l'entreprise réalisant les travaux. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les travaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nature des travaux (un parmi la liste suivante)

❒ fosse et tranchées d'épandage
❒ fosse et lit d'épandage à faible profondeur
❒ fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de sable
❒ fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe
❒ fosse et lit filtrant drainé à flux horizontal
❒ fosse et lit filtrant vertical non drainé
❒ fosse et tertre d'infiltration
❒ fosse et dispositifs agréés

Coût total en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le Signature Tampon



TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO

« FORMULAIRE TYPE - FACTURES »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux — **À remplir par le bénéficiaire**

Logement

- **Adresse de réalisation des travaux**
  N°_________ Voie_______________________________________
  Code postal________ Ville_______________________________________
- **Année d'achèvement du logement** __________
- **Nature du logement faisant l'objet des travaux**
  ❐ maison individuelle
- **Occupation du logement**
  ❐ par le propriétaire ❐ mis à disposition gratuitement ❐ en location ❐ vacant
- **Catégorie du propriétaire**
  ❐ particulier ❐ société civile

Caractéristiques des travaux

- **Travaux réalisés pour le compte**
  ❐ du bénéficiaire
- **Type de travaux ❐ Réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie**
- Montant total des travaux de réhabilitation en € TTC ....= ________________
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance…) en € TTC ....= ________________
- Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC.......................................= ________________
- **Montant total en € TTC** ....= ________________
- **Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir** ❐ de l'ANAH, ❐ d'une collectivité, ❐ autre.......= __________

Demande accompagnée

❐ de ___ factures pour les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ;

❐ de ___ factures pour les frais ;

❐ de ___ factures pour les travaux induits indissociablement liés aux travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ;

❐ de ___ documents attestant de l'occupation à titre de résidence principale, et le cas échéant de la location.

Je (nous) soussigné(e)(s),

- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom : ______________________________
- Nom : ____________________ Nom de jeune fille : ________________ Prénom :______________________________

Associé(e)(s), représentant la société civile : ____

❐ certifie(ons) sur l'honneur que le logement est occupé à titre de résidence principale ou m'engage (nous engageons) à l'occuper à titre de résidence principale ou à le donner en location à un ménage qui en fait sa résidence principale dans un délai de six mois à compter de la remise du présent formulaire ;
❐ certifie(ons) sur l'honneur que, à ma (notre) connaissance, le logement n'a bénéficié que d'un éco-prêt à taux zéro ;
❐ certifie(ons) sur l'honneur que les frais et travaux induits respectent les critères d'éligibilité de l'éco-prêt à taux zéro ;
❐ certifie(ons) sur l'honneur que l'ensemble des renseignements du présent formulaire est exact ;
❐ certifie(ons) sur l'honneur avoir effectivement réalisé les travaux du présent formulaire ;
❐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) que les caractéristiques des travaux du présent formulaire me (nous) donnaient le droit de demander un éco-prêt d'un montant de ______________€ et avoir bénéficié d'un montant de ______________€ ;
❐ reconnais(sons) avoir été informé(e)(s) des modalités de régularisation dans le cas où j'aurais (nous aurions) bénéficié d'un éco-prêt d'un montant supérieur au montant auquel j'avais (nous avions) droit ;
❐ reconnais(sons) avoir bénéficié à ma (notre) demande d'un éco-prêt d'une durée de _______ mois.

Fait à_________________ le ___________

Signature

Date de remise______________

(cachet de l'établissement)

CADRE B - Eligibilité des travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissements non collectif ne consommant pas d'énergie
Formulaire type - Factures

À faire remplir aux professionnels et services par le bénéficiaire

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant

Je soussigné(e) :
certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Fait à le Signature Tampon

À remplir par le service public d'assainissement non collectif ou délégataire lors du contrôle d'exécution des travaux de réhabilitation ou délégataire

Je soussigné(e) :
technicien SPANC de la Collectivité ou par délégation de la société :
atteste la conformité des travaux réalisés par rapport au projet et à la réglementation et certifie que la facture est conforme aux travaux contrôlés.
Fait à le Signature Tampon

À remplir par l'entreprise ayant réalisé les travaux. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les travaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nature des travaux (un parmi la liste suivante)

- ❒ fosse et tranchées d'épandage
- ❒ fosse et lit d'épandage à faible profondeur
- ❒ fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de sable
- ❒ fosse et lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe
- ❒ fosse et lit filtrant drainé à flux horizontal
- ❒ fosse et lit filtrant vertical non drainé
- ❒ fosse et tertre d'infiltration
- ❒ fosse et dispositifs agréés

Coût total en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le Signature Tampon

Le mode d'emploi pour remplir le formulaire-type

En tant que professionnel, vous avez une partie à remplir dans le formulaire type (cadre B). Bien le renseigner c'est éviter des allers-retours avec le client et faciliter l'instruction du dossier par le banquier. Cette fiche vous dit tout ce que vous devez savoir.

Impressions possibles :	
Standard :	format A4, noir et blanc
Conseillée :	format A3, recto, couleur

CAPEB

Mode d'emploi formulaires éco-prêt

Si vous projetez de réaliser des travaux financés par un éco-prêt à taux zéro, il vous faudra remplir le cadre B (ci-contre) du formulaire-type « Devis » de votre client, ainsi que, après travaux, le formulaire type « Facture »

Chaque entreprise remplit, parmi les six cases, la ou les cases qui corresponde(nt) à son ou ses lots de travaux dans le logement.

Chaque entreprise remet également au client pétitionnaire un devis détaillé qui doit permettre au client et au banquier :

- d'identifier précisément les matériaux, équipements et appareils éligibles à l'éco-prêt à taux zéro (nature et performance),
- d'identifier précisément les « travaux induits » qui sont eux aussi éligibles à l'éco-prêt à taux zéro,
- de connaître, pour ces deux éléments, les montants de travaux correspondants TTC.

Les factures de travaux des entreprises devront, elles aussi, être détaillées comme les devis.

L'objectif est que le banquier :

a. s'assure que les travaux sont éligibles à l'éco-prêt,
b. puisse calculer le montant du prêt pour financer les travaux,
c. puisse payer les travaux éligibles à l'éco-prêt.

La précision des formulaires, de vos devis et de vos factures sont donc essentiels pour que votre client bénéficie de l'éco-prêt et, lorsqu'il le peut, cumule avec le crédit d'impôt.

Les devis comme les factures doivent indiquer séparément le coût des matériaux, équipements et appareils, d'une part, et le coût de la pose, d'autre part, dans la perspective du cumul avec le crédit d'impôt.

Indications pour le remplissage des cases du formulaire

Il y a, dans le formulaire, six cases correspondant chacune à une catégorie de travaux :

- Isolation thermique performante des toitures
- Isolation thermique performante des murs donnant sur l'extérieur
- Isolation thermique performante des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur
- Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants
- Equipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable
- Equipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

Pour qu'il y ait un « bouquet de travaux » éligible à l'éco-prêt, il faut qu'une case soit cochée dans au minimum, deux catégories de travaux différentes. Exemple : isolation de la toiture et équipement de chauffage utilisant une EnR

1 $R_{additionnelle}$: cela correspond à la résistance thermique issue des nouveaux matériaux posés. En aucun cas la résistance thermique du support d'origine n'est prise en compte dans le calcul.

2 **Uw** : le Uw ou Ujn est mentionné sur le produit.

- Uw (w pour window) correspond au coefficient de transmission thermique de la fenêtre nue (menuiserie et vitrage), sans fermeture (volet),
- Ujn (jn pour jour/nuit) correspond au coefficient de transmission thermique de la fenêtre nue (menuiserie et vitrage) et de sa fermeture extérieure (volet plein ou volet roulant).

COP (coefficient de la performance) correspond à la capacité d'une pompe à chaleur à restituer la chaleur.

3 **Coût total revenant au logement en € TTC**, il comprend :

- le coût des matériaux, équipements et appareils,
- le coût de la main-d'œuvre.

IMORTANT : il faut pouvoir retrouver ce coût total TTC éligible à l'éco-prêt dans votre devis.

4 **N° RM, RCS ou SIREN** :

- n° RM correspond au Répertoire des Métiers pour les entreprises artisanale relevant du secteur des métiers,
- n° RCS correspond au Registre du Commerce et des sociétés pour les sociétés (et commerçants),
- SIREN est le n° d'enregistrement et d'identification au Répertoire National des Entreprises (9 chiffres),

Il faut renseigner une seule des trois informations (RM ou RCS ou SIREN).

5 **Mention de l'assurance** : il faut inscrire le n° de votre police d'assurance « Multirisque professionnelle ».

IMPORTANT !
Si le client et le banquier sont d'accord, il est possible de mettre en place un système de paiement direct de vos travaux, sur présentation de votre devis ou facture. Pour ce faire, il vous faudra remettre au banquier un RIB de votre entreprise. Proposez-le à votre client !

Juin 2010

CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt

À faire remplir aux professionnels par le demandeur

Mode d'emploi valable pour les deux formulaires : DEVIS et FACTURE

À remplir par le porteur du projet (architecte, maître d'œuvre...) le cas échéant

Je soussigné(e) :
certifie sur l'honneur que les travaux prévus respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Fait à le Signature Tampon

À remplir par les entreprises réalisant les travaux et le cas échéant par le syndic de copropriété pour le coût revenant au logement. En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur que les équipements, appareils, matériaux visés par la présente attestation respectent les critères d'éligibilité prévus par l'arrêté n° NOR DEVU0903668A.

☑ Isolation thermique performante des toitures

☐ Isolation de combles perdus	$R_{additionnelle}$ =.......... (m².K)/W	≥ 5
☐ Isolation de combles aménagés	$R_{additionnelle}$ =.......... (m².K)/W **1**	≥ 4
☐ Isolation de toiture terrasse	$R_{additionnelle}$ =.......... (m².K)/W	≥ 3

Coût total revenant au logement en € TTC = **3**
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise : **4**
N° RM, RCS ou SIREN : **5**
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

☐ Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

☐ Pose d'une chaudière à condensation et d'un programmateur de chauffage		
☐ Ou bien pose d'une chaudière basse température et d'un programmateur de chauffage (uniquement dans les cas prévus par l'arrêté)		
☐ Ou bien pose d'une pompe à chaleur et d'un programmateur de chauffage	COP =........ **2**	≥ 3,3

Coût total revenant au logement en € TTC = **3**
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise : **4**
N° RM, RCS ou SIREN : **5**
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

☐ Isolation thermique performante des murs donnant sur l'extérieur

☐ Isolation des murs	$R_{additionnelle}$ =.......... (m².K)/W **1**	≥ 2,8

Coût total revenant au logement en € TTC = **3**
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise : **4**
N° RM, RCS ou SIREN : **5**
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

☐ Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

☑ Pose d'une chaudière bois	Classe =..........	≥ 3
☐ Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés ou inserts	Rendement =........	≥ 70%

Coût total revenant au logement en € TTC = **3**
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise : **4**
N° RM, RCS ou SIREN : **5**
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

☐ Isolation thermique performante des parois vitrées et portes donnant sur l'extérieur

☐ Pose de fenêtres	Uw =.............. W/(m².K)	≤ 1,8
☐ Pose de fenêtres + volets **2**	Ujn =.............. W/(m².K)	≤ 1,8
☐ Pose d'une seconde fenêtre devant une fenêtre existante (doubles fenêtres)	Uw =.............. W/(m².K)	≤ 2

Coût total revenant au logement en € TTC = **3**
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise : **4**
N° RM, RCS ou SIREN : **5**
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

☐ Équipements de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable

☐ Installation d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs certifiés CSTBât ou Solar Keymark ou équivalent

Coût total revenant au logement en € TTC = **3**
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise : **4**
N° RM, RCS ou SIREN : **5**
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

L’essentiel pour bien concevoir son devis et sa facture

Attention ! Point essentiel du dispositif !

Si vous ne donnez pas les bonnes informations dans votre devis puis votre facture, l’éco-prêt ne pourra pas être accordé et les travaux ne pourront pas être financés.

Faire un devis et une facture qui renseignent les informations nécessaires pour l’éco-prêt c’est gagner du temps et faciliter le déblocage du prêt par le banquier.

Impressions possibles :

Standard :	format A4, noir et blanc
Conseillée :	format A3, recto-verso, couleur, pliage 2 volets



L' « Eco-prêt à taux zéro » est un engagement du Grenelle Environnement. Il permet de financer la rénovation énergétique des logements, et ainsi de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

ECO-PRÊT À TAUX ZÉRO : L'ESSENTIEL POUR BIEN CONCEVOIR SON DEVIS / SA FACTURE

Pour qu'un éco-prêt soit rapidement instruit par le banquier de votre client, il est vivement recommandé que les différents postes de travaux de vos devis/factures renvoient précisément au formulaire-type de l'éco-prêt à taux zéro et qu'ils identifient clairement :

- **les actions de travaux** qui constituent un bouquet de travaux (au moins 2 actions),
- **les travaux induits** liés à chaque action de travaux,
- **les travaux non financés par l'éco-prêt**.

Un devis lisible et clair, c'est :

- une instruction rapide par le banquier de l'éco-prêt,
- un service apporté à votre client.

Si c'est la même entreprise qui réalise deux voire trois actions d'un bouquet de travaux, il faudra que les devis/factures permettent de retrouver le détail de chaque action de travaux (action et travaux induits).

ATTENTION

La formulation-type des devis et factures proposée ici relève des bonnes pratiques. Il ne s'agit en aucune façon d'un document normalisé, exigible par un tiers.

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

Juin 2010

Explications

Le poste de **travaux du bouquet** doit être visible et permettre de le raccrocher immédiatement au formulaire-type. Idéalement, reprendre exactement les mêmes termes.
Par exemple ici : *Isolation des combles aménagés* ou éventuellement *Isolation thermique performante des toitures*

La performance indiquée doit correspondre à celle indiquée sur le formulaire-type.
Par exemple ici : *R = 4,5 (m².K)/W*

Le poste de **travaux induits** doit être visible et indiquer à quelle action de travaux il se raccroche (ici « isolation des combles aménagés »). Il permettra à votre client de totaliser le montant des travaux induits et de le reporter dans le formulaire-type cadre A.

Le poste des **autres travaux** correspond aux travaux qui ne sont pas financés par l'éco-prêt à taux zéro (ce ne sont ni des travaux d'un bouquet ni des travaux induits)
Pour le banquier et votre client, le montant (fourniture + main-d'œuvre) sera déduit du total pour calculer le montant des travaux finançables par l'éco-prêt à taux zéro.

Devis / Facture

Informations devis/facture : Coordonnées de l'entreprise, nom du client, date du devis, durée de validité, n° devis/facture, frais de devis, frais de déplacement…

POSTE	Qté	P.U.	Total HT	Taux TVA*
Isolation des combles aménagés : travaux de doublage				
• Laine de roche R = 4,5 (m².K)/W	x	x	x	xx,xx %
Travaux induits liés à l'isolation des combles aménagés				
• Travaux de plâtrerie : plaques de plâtre	x	x	x	xx,xx %
Main-d'œuvre totale finançable par l'éco-prêt à taux zéro	**--**	**--**	**x**	**xx,xx %**
• dont éligible au crédit d'impôt « développement durable »	--	--	x	xx,xx %
Autres travaux : cloisons de distribution				
• Carreaux de plâtre	x	x	x	xx,xx %
• Main-d'œuvre (autres travaux)	--	--	x	xx,xx %
TOTAL H.T.			**xxx,xx €**	
TOTAL T.T.C.			**xxx,xx €**	

IMPORTANT : Jusqu'au 31 décembre 2010, votre client peut cumuler l'éco-prêt à taux zéro avec le crédit d'impôt « développement durable » pour certains travaux et sous certaines conditions. Il peut alors être nécessaire de distinguer, parmi la main-d'œuvre éligible à l'éco-prêt, la part de la main-d'œuvre éligible au crédit d'impôt. Votre client pourra, le cas échéant, reporter sur sa déclaration de revenus, en tant que dépenses éligibles au crédit d'impôt « développement durable », cette part de main-d'œuvre au même titre que la fourniture des matériaux et équipements éligibles.

* Le taux réduit de la TVA prévu à l'article 279-0 bis du code général des impôts (CGI) s'applique, sous certaines conditions, aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien de locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans. Pour toute question relative à ce dispositif, vous pouvez consulter le site Internet www.impots.gouv.fr, rubrique «documentation», ou appeler IMPOTS SERVICE au 0810.IMPOTS (0 810 467 687, prix d'un appel local depuis un poste fixe).

Formulaire-type eco-pret a taux zero

CADRE B - Éligibilité des travaux d'économie d'énergie au prêt
Formulaire type - Devis

À faire remplir aux professionnels par le demandeur

X Isolation thermique performante des toitures

❐ Isolation de combles perdus	$R_{additionnelle}$ =………… (m².K)/W	≥ 5
X Isolation de combles aménagés	$R_{additionnelle}$ =4,5….. (m².K)/W	≥ 4
❐ Isolation de toiture-terrasse	$R_{additionnelle}$ =………… (m².K)/W	≥ 3

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❐ Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

❐ Pose d'une chaudière à condensation et d'un programmateur de chauffage		
❐ Ou bien pose d'une chaudière basse température et d'un programmateur de chauffage (uniquement dans les cas prévus par l'arrêté)		
❐ Ou bien pose d'une pompe à chaleur et d'un programmateur de chauffage	COP =…………	≥ 3,3

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❐ Isolation thermique performante des murs donnant sur l'extérieur

❐ Isolation des murs	$R_{additionnelle}$ =………… (m².K)/W	≥ 2,8

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

❐ Équipements de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable

❐ Pose d'une chaudière bois	Classe =…………	≥ 3
❐ Ou bien pose d'un système de chauffage par poêles bois, foyers fermés ou inserts	Rendement =………	≥ 70%

Coût total revenant au logement en € TTC =
Nom du signataire :
Nom de l'entreprise :
N° RM, RCS ou SIREN :
Mention de l'assurance :
Numéro de devis (facultatif) :
Fait à le
Signature Tampon

GRENELLE ENVIRONNEMENT ENGAGEMENTS ÉCO-PRÊT 0%

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ÉLIGIBLES À L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO
RÉALISATION D'UN BOUQUET DE TRAVAUX
« FORMULAIRE TYPE - DEVIS »

CADRE A – Données relatives au logement et aux travaux **À remplir par le demandeur**

Caractéristiques des travaux

- **Travaux réalisés pour le compte**
  ❐ du demandeur ❐ de la copropriété ❐ du demandeur et de la copropriété
- **Type de travaux** X **Bouquet de 2 actions** ❐ **Bouquet de 3 actions ou plus**
- Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en € TTC …= ________
- Montant total des frais (étude, architecte, géomètre, assurance…) en € TTC ………………………= ________
- Montant total des travaux induits indissociablement liés en € TTC………………………………= ________
- **Montant total en € TTC** ………………………………………………………………= ________
- **Montant total en € TTC des subventions reçues ou à recevoir** ❐ de l'ANAH, ❐ d'une collectivité, ❐ autre= ________

Le cumul éco-prêt/crédit d'impôt

Votre client souhaite cumuler éco-prêt et crédit d'impôt ?

Les tableaux comparatifs éco-prêt-crédit d'impôt, classés par actions de travaux, vous permettront de conseiller votre client en connaissant toutes les subtilités techniques.

Impressions possibles :

Standard : format A4, noir et blanc

Conseillée : format A3, recto, couleur

Eco-prêt à taux zéro et crédit d'impôt : annexe technique « bouquet de travaux »
Isolation thermique des toitures et murs donnant sur l'extérieur

ECO-PRET A TAUX ZERO					CREDIT D'IMPOT DEVELOPPEMENT DURABLE				Commentaires
TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DE LA TOITURE					TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS OPAQUES				
Nature des travaux	**Performance requise**	**Evaluation des performances**	**Travaux induits**	**Assiette**	**Nature des travaux**	**Performance requise**	**Taux**	**Assiette**	
Isolation posée en plancher de combles perdus	$R \geq 5(m^2.K)/W$	La résistance thermique de l'isolant est déterminée à partir de la résistance thermique déclarée dans le cadre du marquage CE ou certifiée (ACERMI ou équivalent) en minorant cette dernière de : - 0 % si l'isolant est continu (ni interrompu, ni comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des dispositifs de fixation) - 15 % si l'isolant est pénétré par des dispositifs ponctuels de fixation, - 20 % si l'isolant est interrompu, ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires non métalliques, - 50 % si l'isolant est interrompu ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires métalliques. Les minorations de la résistance thermique, liées à la dégradation de celle-ci, sont cumulables. Si la paroi est isolée par empilement de différentes couches d'isolant, la résistance totale s'obtient par addition des résistances correspondantes, après minoration éventuelle.	Les éventuelles modifications ponctuelles de l'installation électrique, des réseaux intérieurs, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation, les travaux liés au maintien de l'étanchéité de la toiture et de reprise d'étanchéité des points singuliers défaillants de la toiture, l'équilibrage des réseaux de chauffage et l'installation éventuelle de système de régulation du chauffage et d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.	Matériel, pose et travaux induits	Isolation posée en plancher de combles perdus	$R \geq 5(m^2.K)/W$	25%	Matériel et pose mais pas les travaux induits	L'éco-prêt et le crédit d'impôt financent l'achat de matériel et la pose. Le crédit d'impôt est plus exigeant pour les isolants en plafonds de combles.
Isolation en rampants de combles aménagés	$R \geq 4(m^2.K)/W$				Isolation en rampants de toiture et plafonds de combles	$R \geq 5(m^2.K)/W$			
Isolation en toiture-terrasse	$R \geq 3(m^2.K)/W$				Isolation en toitures-terrasses	$R \geq 3(m^2.K)/W$			
					Isolation thermique de planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 2,8(m^2.K)/W$		Matériel et pose mais pas les travaux induits	Travaux non finançables par l'éco-prêt

TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES MURS DONNANT SUR L'EXTERIEUR					TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS OPAQUES				Commentaires
Nature des travaux	**Performance requise**	**Evaluation des performances**	**Travaux induits**	**Assiette**	**Nature des travaux**	**Performance requise**	**Taux**	**Assiette**	
Isolation des murs donnant sur l'extérieur	$R \geq 2,8(m^2.K)/W$	La résistance thermique de l'isolant est déterminée à partir de la résistance thermique déclarée dans le cadre du marquage CE ou certifiée (ACERMI ou équivalent) en minorant cette dernière de : - 0 % si l'isolant est continu (ni interrompu, ni comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des dispositifs de fixation) - 15 % si l'isolant est pénétré par des dispositifs ponctuels de fixation, - 20 % si l'isolant est interrompu, ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires non métalliques, - 50 % si l'isolant est interrompu ou comprimé à plus de 50 % de son épaisseur, par des ossatures linéaires métalliques. Les minorations de la résistance thermique, liées à la dégradation de celle-ci, sont cumulables. Si la paroi est isolée par empilement de différentes couches d'isolant, la résistance totale s'obtient par addition des résistances correspondantes, après minoration éventuelle.	Les éventuelles modifications de l'installation électrique, des réseaux intérieurs, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation par l'intérieur, les travaux de ravalement de façade consécutifs aux travaux d'isolation par l'extérieur, l'équilibrage des réseaux de chauffage et l'installation éventuelle de systèmes de régulation du chauffage et d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.	Matériel, pose et travaux induits	Murs en façade ou en pignon	$R \geq 2,8(m^2.K)/W$	25%	Matériel et pose mais pas les travaux induits	Eco-prêt et crédit d'impôt se complètent parfaitement, sauf pour les travaux induits.

Eco-prêt à taux zéro et crédit d'impôt : annexe technique « bouquet de travaux »
Isolation thermique des parois vitrées

ECO-PRET A TAUX ZERO – TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS VITREES ET PORTES DONNANT SUR L'EXTERIEUR					CREDIT D'IMPOT DEVELOPPEMENT DURABLE – MATERIAUX D'ISOLATION THERMIQUE DES PAROIS VITREES				Commentaires
Nature des travaux	**Performance requise**	**Evaluation des performances**	**Travaux induits**	**Assiette**	**Nature des travaux**	**Performance requise**	**Taux**	**Assiette**	
Remplacement de fenêtres	Uw ≤ 1,8 W/(m^2.K)	Le coefficient Uw est déterminé à partir de la norme NF EN ISO 10077 parties 1 et 2. Les valeurs Uw déclarées dans le cadre du marquage CE ou certifiées (ACOTHERM ou équivalent) peuvent être utilisées. Le coefficient Ujn est déterminé à partir de l'expression suivante : Ujn = (Uw+Usw)/2 où Usw est le coefficient de transmission thermique de la fenêtre munie de sa fermeture, calculé selon la norme NF EN ISO 10077-1	La fourniture, la pose et la motorisation éventuelles des fermetures, les éventuelles modifications de la plâtrerie et des peintures consécutives à ces travaux et l'installation éventuelle d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.	Matériel, pose et travaux induits	Fenêtre ou porte-fenêtre composées en tout ou partie de PVC Fenêtre ou porte-fenêtre composées en tout ou partie de bois Fenêtre ou porte-fenêtre métalliques	Uw ≤ 1,4 W/(m^2.K) Uw ≤ 1,6 W/(m^2.K) Uw ≤ 1,8 W/(m^2.K)	15%	Uniquement le matériel	Le crédit d'impôt a des niveaux d'exigences supérieurs selon le type de fenêtre posée. Les portes-fenêtres sont éligibles à l'éco-prêt et au crédit d'impôt. Le crédit d'impôt ne prend en compte que le matériel, pas la pose.
Remplacement de fenêtres par des fenêtres munies de fermetures	Ujn ≤ 1,8 W/(m^2.K)								
Pose de double-fenêtres (pose sur baie existante d'une seconde fenêtre) si elle est associée à une fermeture	Uw ou Ujn ≤ 2 W/(m^2.K)				Double fenêtre (pose sur la baie existante d'une seconde fenêtre)	Uw ≤ 2 W/(m^2.K)			
Remplacement de porte donnant sur l'extérieur	Uw ≤ 1,8 W/(m^2.K)				Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	Ud ≤ 1,8 W/(m^2.K)	15%	Uniquement le matériel	Les portes ne sont éligibles à l'éco-prêt que si elles accompagnent des travaux d'isolation des fenêtres. Elles sont éligibles au crédit d'impôt
Réalisation d'un sas (pose devant la porte existante d'une seconde porte) si elle est associée à une fermeture	Uw ou Ujn ≤ 2 W/(m^2.K)								
					Vitrage de remplacement à faible émissivité (isolation renforcée) installé sur menuiserie existante	Ug ≤ 1,5	15%	Uniquement le matériel	Travaux non finançables par l'éco-prêt et uniquement éligibles au crédit d'impôt (matériel)
					Volets isolants	Résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé > 0,20 m^2.K/W			

Eco-prêt à taux zéro et crédit d'impôt : annexe technique « bouquet de travaux »

Systèmes de chauffage, le cas échéant associés à des systèmes de ventilation économiques et performants, ou de production d'eau chaude sanitaire performants

ECO-PRET A TAUX ZERO					CREDIT D'IMPOT DEVELOPPEMENT DURABLE				Commentaires
SYSTEMES DE CHAUFFAGE, LE CAS ECHEANT ASSOCIES A DES SYSTEMES DE VENTILATION ECONOMIQUES ET PERFORMANTS, OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE PERFORMANTS					CHAUDIERES PERFORMANTES + APPAREILS DE REGULATION DE TEMPERATURE PERMETTANT LE REGLAGE MANUEL OU AUTOMATIQUE ET LA PROGRAMMATION DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE OU DE PRODUCTION D'ECS + POMPES A CHALEUR DONT LA FINALITE ESSENTIELLE EST LA PRODUCTION DE CHALEUR				**Les systèmes de ventilation ne sont pas éligibles au crédit d'impôt**
Nature des travaux	**Performance requise**	**Evaluation des performances**	**Travaux induits**	**Assiette**	**Nature des travaux**	**Performance requise**	**Taux**	**Assiette**	
Chaudière à combustible fossile à condensation accompagnée d'un programmateur de chauffage			Les éventuels travaux d'adaptation des émetteurs de chaleur à eau chaude et des réseaux de distribution, l'isolation et l'équilibrage des réseaux de chauffage, les éventuels travaux d'adaptation des systèmes d'évacuation des produits de la combustion, les éventuels travaux de forage et de terrassement, en cas d'installation d'un système de chauffage utilisant la géothermie, les éventuelles modifications ponctuelles de l'installation électrique et l'installation éventuelle d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.	Matériel, pose et travaux induits	Chaudières à condensation		15%	Uniquement le matériel	**Le système de programmation/ régulation est également éligible au crédit d'impôt**
Chaudière à combustible fossile basse température accompagnée d'un programmateur de chauffage		Uniquement dans les logements situés en bâtiment collectif d'habitation justifiant d'une inadéquation entre le système d'évacuation des produits de combustion et la pose de chaudière à condensation							Les chaudières basse température ne sont pas éligibles au crédit d'impôt
Pompe à chaleur, pour le chauffage exclusivement, accompagnée d'un dispositif de programmation de chauffage	COP ≥ 3.3	Le COP des pompes à chaleur à prendre en compte est évalué dans les conditions suivantes : - Pour les pompes à chaleur géothermiques à capteur fluide frigorigène de type sol-sol ou sol-eau, pour une température d'évaporation de -5°C et une température de condensation de 35°C ; - Pour les pompes à chaleur géothermiques de type eau glycolée/eau, pour des températures d'entrée et de sortie d'eau glycolée de 0°C et -3°C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30°C et 35°C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF-EN 14511-2 ; - Pour les pompes à chaleur géothermiques de type eau/eau, pour des températures d'entrée et de sortie de 10°C et 7°C d'eau à l'évaporateur, et de 30°C et 35°C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF-EN 14511-2 ; - Pour les pompes à chaleur air/eau, pour une température d'entrée d'air de 7° C à l'évaporateur, et des températures d'entrée et de sortie d'eau de 30° C et 35° C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF-EN 14511-2 ; - Pour les pompes à chaleur air/air, pour une température d'entrée d'air de 7° C à l'évaporateur et de 20° C au condenseur, selon le référentiel de la norme d'essai NF-EN 14511-2. <u>Précision technique :</u> <u>conditions d'installation spécifiques aux pompes à chaleur air/air</u> Les pompes à chaleur de type air/air doivent être installées dans les conditions suivantes : - l'appareil, centralisé sur une ou plusieurs unités extérieures, assure le chauffage des pièces composant le logement telles que mentionnées à l'article R. 111-10 du code de la construction et de l'habitation, dès lors que leur superficie est au moins égale à 8 m². Les pièces de service, telles que celles affectées à l'usage exclusif de cuisines, de toilettes ou de salles de bains, ne sont pas prises en compte ; - chaque pièce équipée doit disposer de son propre organe de régulation automatique, quel que soit le principe de diffusion retenu ; - le fonctionnement normal de l'équipement est garanti par le fabricant à une température extérieure de -15°C ; - la puissance calorifique thermodynamique restituée de l'unité extérieure est supérieure ou égale à 5 kW à une température extérieure de 7°C. En cas d'installation simultanée de plusieurs unités extérieures, cette condition doit être remplie par au moins l'une d'entre elles.			Pompes à chaleur air/eau	COP ≥ 3.4 Intensité maximum au démarrage : - 45 A en monophasé - 60 A en triphasé	25%	Uniquement le matériel	Les PAC dont la finalité essentielle n'est pas la production de chaleur ne sont pas éligibles ni à l'éco-prêt ni au crédit d'impôt. Les PAC air/air sont éligibles à l'éco-prêt mais pas au crédit d'impôt Les exigences de performance des PAC sont supérieures pour le crédit d'impôt. **Le système de programmation/ régulation est également éligible au crédit d'impôt**
Pompe à chaleur pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, accompagnée d'un dispositif de programmation de chauffage					Pompes à chaleur (géothermiques de type sol/sol, sol/eau, eau glycolée/eau, eau/eau)	COP ≥ 3.4	40%	Le matériel et pose de l'échangeur pour PAC géothermique	
					Appareils de régulation		25%	Uniquement le matériel	
					Calorifugeage de tout ou partie d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'ECS	$R \geq 1 (m^2.K)/W$			Le calorifugeage des réseaux de distribution sont éligibles à l'éco-prêt en tant que travaux induits

<u>Dans une maison individuelle</u> : systèmes permettant la régulation centrale des installations de chauffage par thermostat d'ambiance ou par sonde extérieure, avec horloge de programmation ou programmateur mono ou multizone, systèmes permettant les régulations individuelles terminales des émetteurs de chaleur, systèmes de limitation de la puissance électrique du chauffage électrique en fonction de la température extérieure ; systèmes gestionnaires d'énergie ou de délestage de puissance du chauffage électrique.
<u>Dans un immeuble collectif</u> : systèmes en maison individuelle ainsi que matériels nécessaires à l'équilibrage des installations de chauffage permettant une répartition correcte de la chaleur délivrée à chaque logement, matériels permettant la mise en cascade de chaudières, à l'exclusion de l'installation de nouvelles chaudières, systèmes de télégestion de chaufferie assurant les fonctions de régulation et de programmation du chauffage, systèmes permettant la régulation centrale des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans le cas de production combinée d'eau chaude sanitaire et d'eau destinée au chauffage, compteurs individuels d'énergie thermique et répartiteurs de frais de chauffage.

Eco-prêt à taux zéro et crédit d'impôt : annexe technique « bouquet de travaux »
Equipements de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable

ECO-PRET A TAUX ZERO					CREDIT D'IMPOT DEVELOPPEMENT DURABLE				Commentaires
EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE UTILISANT UNE SOURCE D'ENERGIE RENOUVELABLE					EQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'ENERGIE UTILISANT UNE SOURCE D'ENERGIE RENOUVELABLE				
Nature des travaux	**Performance requise**	**Evaluation des performances**	**Travaux induits**	**Assiette**	**Nature des travaux**	**Performance requise**	**Taux**	**Assiette**	
Chaudière bois accompagnée d'un dispositif de programmation de chauffage	Classe 3	Classe 3 au sens de la norme NF EN 303-5.	Les éventuels travaux d'adaptation des émetteurs de chaleur à eau chaude et des réseaux de distribution, les éventuels travaux d'adaptation des systèmes d'évacuation des produits de la combustion.	Matériel, pose et travaux induits	Chaudières (autres que condensation) fonctionnant au bois ou autres biomasses (NF EN 303.5 ou EN 12809)	Rendement ≥ 80 % si chargement manuel Rendement ≥ 85 % si chargement automatique	25% ; 40% si remplacement d'un même appareil	Uniquement le matériel	Le système de programmation/ régulation est également éligible au crédit d'impôt Si autre biomasse (autre que bois), pas éligible à l'éco-prêt
					Appareils de régulation (Maison individuelle : systèmes permettant la régulation centrale des installations de chauffage par thermostat d'ambiance ou par sonde extérieure, avec horloge de programmation ou programmateur mono ou multizone, systèmes permettant les régulations individuelles terminales des émetteurs de chaleur, systèmes de limitation de la puissance électrique du chauffage électrique en fonction de la température extérieure ; systèmes gestionnaires d'énergie ou de délestage de puissance du chauffage électrique Immeuble collectif : systèmes en maison individuelle ainsi que matériels nécessaires à l'équilibrage des installations de chauffage permettant une répartition correcte de la chaleur délivrée à chaque logement, matériels permettant la mise en cascade de chaudières, à l'exclusion de l'installation de nouvelles chaudières, systèmes de télégestion de chaufferie assurant les fonctions de régulation et de programmation du chauffage, systèmes permettant la régulation centrale des équipements de production d'eau chaude sanitaire dans le cas de production combinée d'eau chaude sanitaire et d'eau destinée au chauffage, compteurs individuels d'énergie thermique et répartiteurs de frais de chauffage.)		25%		
Un ou plusieurs poêles à bois, foyers fermés ou inserts de cheminées intérieurs	Rendement énergétique ≥ 70 %	Les rendements énergétiques des poêles à bois, foyers fermés ou inserts de cheminée intérieurs sont évalués selon les normes NF EN 13240, NF D 35376, NF EN 14785 ou EN 15250.			Poêles, foyers fermés, inserts de cheminées intérieures (mêmes normes que l'éco-prêt + NF EN 13 229) et cuisinières utilisées comme mode de chauffage	Rendement ≥ 70 % et concentration moyenne de monoxyde de carbone≤ 0,6%			Les cuisinières utilisées comme mode de chauffage ne sont pas éligibles à l'éco-prêt

EQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE UTILISANT UNE SOURCE D'ENERGIE RENOUVELABLE					EQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'ENERGIE UTILISANT UNE SOURCE D'ENERGIE RENOUVELABLE				Commentaires
Nature des travaux	**Performance requise**	**Evaluation des performances**	**Travaux induits**	**Assiette**	**Nature des travaux**	**Performance requise**	**Taux**	**Assiette**	
Système de production d'eau chaude sanitaire solaire avec capteurs	Capteurs solaires : certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalent		Les éventuelles modifications de la couverture du bâtiment, de l'installation électrique et de la plomberie consécutives aux travaux.	Matériel, pose et travaux induits	Equipements de fourniture d'ECS fonctionnant à l'énergie solaire	Capteurs solaires : certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalente	50%	Uniquement le matériel	
					Equipements de chauffage ou de fourniture d'ECS fonctionnant à l'énergie hydraulique		50%	Uniquement le matériel	Equipements éligibles au crédit d'impôt (sans la pose) mais pas à l'éco-prêt à taux zéro
					Systèmes de fourniture d'électricité à partir de l'énergie solaire	Normes EN 61215 ou NF EN 61646			
					Systèmes de fourniture d'électricité à partir de l'énergie éolienne, hydraulique ou de biomasse				
					Equipements de fourniture de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire	Capteurs solaires : certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalente			Les équipements de chauffage fonctionnant à l'énergie solaire sont exclus de l'éco-prêt à taux zéro
					Equipements de raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération		25%		
					Chauffe-eau thermodynamique pour production d'ECS (hors air/air)	COP ≥ 2,2 Intensité maximum au démarrage : - 45 A en monophasé - 60 A en triphasé	40%		

Questions/Réponses

Pour obtenir quelques précisions sur le dispositif, vous pouvez consulter le site du Secrétariat d'Etat au Logement grâce au **lien suivant** ou en cliquant sur l'image ci-dessous :



Travaux induits

Un document pratique qui vous donne, action par action, des exemples de travaux considérés ou non comme des travaux induits.

Eco-prêt à taux zéro

Précisions sur les travaux induits et exemples de dépenses finançables

Ce document est destiné aux professionnels du bâtiment et aux emprunteurs. Il permettra de mieux remplir les devis et factures, ainsi que le formulaire de l'éco-prêt à taux zéro.

Les travaux induits sont les travaux « indissociablement liés aux travaux d'économies d'énergie » (article R. 319-17 du code de la construction et de l'habitation). Ils visent uniquement les travaux indispensables consécutifs aux travaux d'efficacité énergétique proprement dits. De ce fait, ils ne visent ni les autres travaux de rénovation, ni les travaux d'ordre esthétique du type habillage d'un insert, pose de papiers peints, ...

De façon générale, ils **relèvent donc d'un des trois objectifs suivants** :

- ✓ ils sont indispensables pour **atteindre les performances intrinsèques des matériaux et équipements** ;
- ✓ ou ils sont indispensables pour **conserver les fonctionnalités initiales du bâtiment** ;
- ✓ ou ils permettent de **maintenir dans le temps les performances énergétiques** des équipements ou matériaux mis en œuvre.

Le tableau présenté aux pages suivantes illustre cette logique pour chacune des six catégories de travaux éligibles à l'éco-prêt à taux zéro dans l'option « bouquets de travaux ».

Ce tableau fournit également des exemples de dépenses finançables au titre des coûts de « pose des équipements, produits et ouvrages nécessaires à la réalisation des travaux d'économie d'énergie » et de « dépose et de mise en décharge des ouvrages, produits et équipements existants » (article R. 319-17 du code de la construction et de l'habitation). Ces dépenses doivent être comptabilisées dans le « *Coût total revenant au logement en €TTC* » pour chaque action du cadre B du formulaire (verso), elles sont donc comprises dans le « *Montant total des travaux d'amélioration de la performance énergétique du logement en €TTC* » du cadre A du formulaire.

Attention : la liste des exemples et contre-exemples présentée ne saurait être exhaustive, mais permet de couvrir les cas les plus fréquemment rencontrés.

ACTION	TYPE DE TRAVAUX	EXEMPLES
TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE PERFORMANTS DE LA TOITURE	DEFINITION REGLEMENTAIRE DES TRAVAUX INDUITS - Les éventuelles modifications ponctuelles de l'installation électrique, des réseaux intérieurs, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation, - les travaux liés au maintien de l'étanchéité de la toiture et de reprise d'étanchéité des points singuliers défaillants de la toiture, - l'équilibrage des réseaux de chauffage, - l'installation éventuelle de système de régulation du chauffage et d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.	**<u>Ce que c'est :</u>** - remplacement des seules tuiles ou ardoises nécessaires pour assurer l'étanchéité en cas d'isolation par l'intérieur ou par l'extérieur, - réfection totale de l'étanchéité, lorsqu'elle est nécessaire pour l'isolation d'une toiture terrasse, - lambris ou faux plafond pour tenir l'isolant, en cas d'isolation par l'intérieur. **<u>Ce que ce n'est pas :</u>** - réfection de la charpente, - remplacement de la totalité des tuiles ou ardoises, - installation d'un nouveau velux, - aménagement de combles.
	POSE DES EQUIPEMENTS, PRODUITS ET OUVRAGES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE, DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DES OUVRAGES, PRODUITS ET EQUIPEMENTS EXISTANTS	**<u>Ce que c'est :</u>** - échafaudages, nacelles ou lignes de vie nécessaires en cas de travaux en hauteur, - dépose et repose de la couverture de la toiture en cas d'isolation par l'extérieur, - dépose et repose ou adaptation des gouttières existantes (sans création de nouvelles gouttières) lorsqu'elle est nécessaire en cas d'isolation par l'extérieur.
TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE PERFORMANTS DES MURS DONNANT SUR L'EXTERIEUR	DEFINITION REGLEMENTAIRE DES TRAVAUX INDUITS - Les éventuelles modifications de l'installation électrique, des réseaux intérieurs, de la plâtrerie et des peintures consécutives aux travaux d'isolation par l'intérieur, - les travaux de ravalement de façade consécutifs aux travaux d'isolation par l'extérieur, - l'équilibrage des réseaux de chauffage, - l'installation éventuelle de systèmes de régulation du chauffage et d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.	**<u>Ce que c'est :</u>** - remise en l'état des installations électriques et de plomberie après la mise en place de l'isolant par l'intérieur (y compris remplacement des prises électriques, TV, téléphoniques), - remise en l'état des installations électriques et de plomberie externes après mise en place de l'isolant par l'extérieur, - déport des grilles de ventilation, - bardage des murs, reprise des appuis de fenêtres, des corniches pour l'isolation par l'extérieur. **<u>Ce que ce n'est pas :</u>** - pose de revêtements muraux (papiers peints, peinture décorative…), - changement des revêtements de sols, - création de nouvelles ouvertures, - ravalement de façade en cas d'isolation par l'intérieur.
	POSE DES EQUIPEMENTS, PRODUITS ET OUVRAGES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE, DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DES OUVRAGES, PRODUITS ET EQUIPEMENTS EXISTANTS	**<u>Ce que c'est :</u>** - échafaudages, nacelles ou lignes de vie nécessaires en cas de travaux en hauteur, - dépose et repose ou adaptation des gouttières existantes (sans création de nouvelles gouttières) en cas d'isolation par l'intérieur, - dépose et repose des volets battants en cas de mise en oeuvre de l'isolation par l'extérieur.

TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE PERFORMANTS DES PAROIS VITREES ET PORTES DONNANT SUR L'EXTERIEUR	**DEFINITION REGLEMENTAIRE DES TRAVAUX INDUITS** - La fourniture, la pose et la motorisation éventuelles des fermetures*, - les éventuelles modifications de la plâtrerie et des peintures consécutives à ces travaux, - l'installation éventuelle d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal. ***** *Les fermetures sont par exemple : des volets, des persiennes ou des jalousies.*	**<u>Ce que c'est :</u>** - raccordement électrique des volets électriques éventuellement posés, - travaux de plâtrerie. **<u>Ce que ce n'est pas :</u>** - changement des revêtements muraux de la pièce, - réfection du plafond (avec, par exemple, pose de placoplâtre), - réfection totale de l'installation électrique consécutive à la motorisation des volets, - pose de stores intérieurs.
	POSE DES EQUIPEMENTS, PRODUITS ET OUVRAGES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE, DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DES OUVRAGES, PRODUITS ET EQUIPEMENTS EXISTANTS	**<u>Ce que c'est :</u>** - échafaudages, nacelles ou lignes de vie nécessaires en cas de travaux en hauteur.
TRAVAUX D'INSTALLATION, DE REGULATION OU DE REMPLACEMENT PERFORMANTS DE SYSTEMES DE CHAUFFAGE, LE CAS ECHEANT ASSOCIES A DES SYSTEMES DE VENTILATION ECONOMIQUES ET PERFORMANTS, OU DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	**DEFINITION REGLEMENTAIRE DES TRAVAUX INDUITS** - Les éventuels travaux d'adaptation des émetteurs de chaleur à eau chaude et des réseaux de distribution, - l'isolation et l'équilibrage des réseaux de chauffage, - les éventuels travaux d'adaptation des systèmes d'évacuation des produits de la combustion, - les éventuels travaux de forage et de terrassement, en cas d'installation d'un système de chauffage utilisant la géothermie, - les éventuelles modifications ponctuelles de l'installation électrique, - l'installation éventuelle d'un système de ventilation permettant d'assurer un renouvellement d'air minimal.	**<u>Ce que c'est :</u>** - terrassement pour la mise en œuvre des échangeurs thermiques de sol pour les pompes à chaleur, - remplacement des radiateurs à eau existants par des radiateurs basse température, - installation de nouveaux émetteurs à eau chaude (radiateurs, plancher chauffant,…), - chape de béton coulée sur le plancher chauffant, - adaptation du conduit d'évacuation (tubage…) en cas d'installation d'une chaudière à condensation. **<u>Ce que ce n'est pas :</u>** - extension du système de chauffage dans des pièces non chauffées initialement, - pose de revêtement de sol (carrelage, bois, pvc…), même posé sur la chape en béton en cas d'installation d'un plancher chauffant.
	POSE DES EQUIPEMENTS, PRODUITS ET OUVRAGES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE, DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DES OUVRAGES, PRODUITS ET EQUIPEMENTS EXISTANTS	**<u>Ce que c'est :</u>** - vidange, dégazage, nettoyage et ensablage de cuves enterrées.

TRAVAUX D'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE UTILISANT UNE SOURCE D'ENERGIE RENOUVELABLE	**DEFINITION REGLEMENTAIRE DES TRAVAUX INDUITS** - Les éventuels travaux d'adaptation des émetteurs de chaleur à eau chaude et des réseaux de distribution, - les éventuels travaux d'adaptation des systèmes d'évacuation des produits de la combustion.	**<u>Ce que c'est :</u>** - pour l'installation d'une chaudière bois : pose de ballons d'hydro-accumulation, raccordement à la cheminée, pose du conduit de fumée, du tubage (y compris adaptation de la toiture) et remise en état du plafond, - création d'une cheminée si nécessaire en cas de pose d'un insert et adaptation de la toiture. **<u>Ce que ce n'est pas :</u>** - travaux d'embellissement et d'habillage de l'insert, - réfection totale de la toiture en cas d'installation d'un conduit de cheminée.
	POSE DES EQUIPEMENTS, PRODUITS ET OUVRAGES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE, DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DES OUVRAGES, PRODUITS ET EQUIPEMENTS EXISTANTS	**<u>Ce que c'est :</u>** - échafaudages, nacelles ou lignes de vie nécessaires en cas de travaux en hauteur.
TRAVAUX D'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE UTILISANT UNE SOURCE D'ENERGIE RENOUVELABLE	**DEFINITION REGLEMENTAIRE DES TRAVAUX INDUITS** - Les éventuelles modifications de la couverture du bâtiment, de l'installation électrique et de la plomberie consécutives aux travaux.	**<u>Ce que c'est :</u>** - reprise d'étanchéité après la pose. **<u>Ce que ce n'est pas :</u>** - réfection totale de la toiture.
	POSE DES EQUIPEMENTS, PRODUITS ET OUVRAGES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE, DEPOSE ET MISE EN DECHARGE DES OUVRAGES, PRODUITS ET EQUIPEMENTS EXISTANTS	**<u>Ce que c'est :</u>** - dépose et repose des éléments de couverture (tuiles, ardoises…) pour la mise en place des capteurs.